

CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE
SESSION 2024

Épreuves écrites le 23 janvier 2024 au Palais de l'Europe au Parc CHANOT à Marseille

- ❖ Nombre total d'inscrits : **123**
- ❖ Nombre total de postes ouverts : **20**
- ❖ Nombre total de présents : **56**
- ❖ Taux total d'absentéisme : **54,47 %**

VOIES	Postes ouverts	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à toutes les épreuves	Taux d'absentéisme
EXTERNE	11	60	27	55 %
INTERNE	6	56	25	55,36 %
TROISIÈME VOIE	3	7	4	42,86 %
TOTAL	20	123	56	54,47 %

Les épreuves sont anonymes et corrigées par deux correcteurs. Il est attribué une note variant de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination du candidat.

Les résultats seront disponibles le **vendredi 22 mars 2024** à partir de 18 heures et seront affichés au CDG 13 également à partir de 18 heures. Les candidats non admis à participer aux épreuves d'admission les recevront dans leur espace candidat sécurisé. Il ne sera pas donné de résultats par téléphone. Les résultats pourront être consultés sur le site Internet www.cdg13.com.

ÉPREUVES D'ADMISSION :

Les épreuves sportives sont prévues le mardi 16 avril 2024

Les épreuves pratiques d'admission sont prévues du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024.

Les candidats admis à participer aux épreuves d'admission recevront leur convocation et un plan d'accès aux sites d'examen au moins 15 jours avant le début des épreuves d'admission sur leur espace candidat.

Attention, ces dates sont communiquées à titre prévisionnel. Il appartient aux candidats de s'informer auprès des agents du service concours du CDG 13 ou de consulter régulièrement le site Internet du CDG 13.